

sept ans de service et auquel on n'avait pas eu un seul mot de reproche à adresser pendant tout ce temps; on lui a offert de le reprendre, mais comme serre-frein. Ceux qui ont lu les journaux de ce soir ont pu voir qu'un expéditeur de trains, depuis longtemps à l'emploi du chemin de fer Pacifique-Canadien, vient d'être congédié pour une légère erreur. Il n'y a pas un endroit au Canada où l'on soit aussi exposé à perdre sa place, sous le moindre prétexte, que dans une compagnie de chemin de fer.

M. L'ORATEUR: L'heure réservée pour la discussion des bills d'intérêt privé est expirée.

M. CURRIE: Je désire savoir si nous aurons une autre occasion de reprendre la discussion de ce bill, avant la clôture de la session. Toutes mes sympathies sont acquises à ces employés, mais d'un autre côté, il est très important que ce bill soit adopté, afin que la compagnie puisse se procurer les \$30,000,000 dont elle a besoin pour exécuter de grands travaux, entre autres le viaduc de Toronto.

M. BARKER: Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, je demande à déposer la motion suivante:

Que l'objet de l'ordre du jour fixant à demain la 2e lecture du bill (K-3), adopté par le Sénat, à l'effet de modifier une loi votée au cours de la présente session ayant pour but de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ottawa au lac McGregor soit rayé, et que ledit bill soit lu maintenant pour la 2e fois et inscrit au feuilleton, au tableau des projets de loi d'intérêt privé, pour être discuté en comité général.

M. L'ORATEUR: Vu que cette motion est irrégulière, elle ne peut être déposée que du consentement unanime de la Chambre.

Sir WILFRID LAURIER: Il s'agit d'une question urgente, comme l'a expliqué hier l'honorable député d'Hamilton (M. Barker) et je crois que la Chambre ne s'opposera pas à ce que le règlement soit suspendu pour en permettre l'étude.

(La motion est adoptée et le bill voté en deuxième lecture.)

#### DEPOT DE DEUX BILLS POUR CORRIGER UNE ERREUR DE PROCEDURE.

M. LENNOX: Monsieur l'Orateur, je demande à déposer un court projet de loi pour réparer une erreur commise par les fonctionnaires de cette Chambre au sujet de deux bills dont il a été question cet après-midi. Je crois avoir l'assentiment du très honorable chef de l'opposition.

Sir WILFRID LAURIER: Comme il est de toute évidence qu'une erreur a été commise, je suis d'avis que la Chambre doit donner son consentement.

M. WEBSTER.

M. BORDEN (premier ministre): C'est l'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson) qui a signalé l'erreur à la Chambre et je ne doute pas que celle-ci soit unanime à consentir à la demande de mon honorable ami.

M. LENNOX: Je demande à déposer un bill (194) modifiant une loi votée au cours de la présente session, relative à la compagnie du terminus central de Montréal.

M. LAPOINTE (Saint-Jacques, Montréal): Je désire savoir de l'honorable président du comité des chemins de fer, si cette motion doit avoir pour effet de remettre le bill devant la Chambre dans l'état où il était lorsqu'il est revenu du Sénat.

M. LENNOX: Non. Le bill tel qu'il est revenu du Sénat contenait la proposition d'introduire certaines modifications qui avaient été renvoyés à l'étude du comité des chemins de fer. Le comité des chemins de fer, après avoir étudié les amendements proposés par le comité des chemins de fer du Sénat, en adopta un ou deux de peu d'importance mais en rejeta deux. Un rapport en conséquence fut régulièrement fait à la Chambre et je n'ai aucun doute que l'intention de celle-ci à ce moment, était de confirmer la décision du comité des chemins de fer; mais à la suite d'une erreur et parce que la situation n'avait pas été clairement expliquée, les bills modifiés par le Sénat, furent adoptés, sans qu'il fut tenu compte de la décision du comité des chemins de fer. Les bills que j'ai l'honneur de déposer en ce moment ont pour but de ratifier les conclusions du comité des chemins de fer, ainsi que la Chambre en avait eu l'intention l'autre jour, d'après ce que l'on m'a dit, car je n'étais pas présent.

(La motion est adoptée. Le projet de loi est lu pour la 1re et la 2e fois, et la Chambre se forme en comité, pour en discuter les articles.)

Sir WILFRID LAURIER: Ce bill devra être voté en deuxième lecture demain matin.

M. BORDEN: Le bill est déjà voté en deuxième lecture. Nous sommes à en discuter les articles en comité.

Sir WILFRID LAURIER: Alors il vaut mieux ajourner la discussion.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

M. LENNOX: Avec le consentement de la Chambre, je demande à déposer un bill modifiant une loi de la présente session concernant la compagnie du chemin de fer de l'Est de Montréal.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re et la 2e fois.)